Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud rappelle qu'en mars 2005 il allouera des subventions à des chorégraphes indépendants, ayant de solides attaches professionnelles avec le milieu culturel vaudois, et proposant un projet de création à réaliser entre le 1er septembre 2005 et le 31 août 2006.

Les personnes intéressées trouveront sur le site internet du Service (http://www.dire.vd.ch/serac/documents/danse.pdf) le questionnaire à remplir et à lui retourner d'ici au 15 janvier 2005 au plus tard, ou le demanderont par téléphone (021 316 07 43), le matin, par fax (021/ 316 07 50) ou par e-mail info.serac@vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2004

DFJ, M. Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, Tél. 021/ 316 07 44